

HISTORIQUE

DE

LA VILLENEUVE-AU-CHÊNE

par André PLANSON

GENERALITES ET ORIGINES

A quelques kilomètres à l'ouest de Vendevre, Gérard de Durnay fonda, dans la première moitié du XIII^e siècle, une « villeneuve », qui s'appela « La Villeneuve-au-Chêne », du nom d'un hameau détruit dont La Villeneuve était voisine.

Situé, croit-on, entre les finages de La Villeneuve-au-Chêne et de Champ-sur-Barse, le Chêne comprenait chapelle, moulin, pont, grange, hôpital : en 1200, Simon de Clémont, sire de Vendevre, donna le tout à l'abbaye cistercienne de Mores. La chapelle, sous le vocable de saint Thibaut, était encore en place en 1656. Le moulin du Chêne est mentionné en 1546 près de la Bécassière. La grange du Chêne était déjà construite en 1235, elle aurait été démolie vers 1554. En 1210, il y avait un hôpital au Chêne. Le pont du Chêne, permettant à la grand'route d'enjamber la rivière de Barse à la limite des finages de La Villeneuve et de Champ-sur-Barse, devait être entretenu autrefois par les religieux de Mores.

La Villeneuve-au-Chêne s'appela « La Villeneuve Mesgrigny » pendant le siècle (1646-1742) où elle appartint à la famille de ce nom. Jusqu'à la Révolution, elle fut des diocèse de Langres, doyenné de Bar-sur-Seine, bailliage de Troyes et élection de Bar-sur-Aube.

TOPOGRAPHIE

L'ancienne Villeneuve se groupe avec une certaine symétrie autour de trois artères qui vont d'est en ouest : la nouvelle route royale de Langres à Troyes ; la grand'rue, prolongée par la voie de Piémont ; la rue aux Chèvres, qui se termine en éventail sur la Charme et la rue de l'Epinette. Dans le sens nord-sud, ces trois routes sont coupées par des voies secondaires : la voie de Briel, qui débute à l'église et se prolonge sur le chemin vicinal de La Villeneuve à Briel ; la voie de la Pierre, qui débute aussi à l'église pour aboutir sur le chemin vicinal de La Villeneuve à La Loge-aux-Chèvres ; la ruelle de l'Ecole, qui va

de l'église à la place de la Charme, considérée comme un chemin de pied — son passage fut interdit aux voitures en 1836, car « si cette ruelle était livrée aux voitures, il serait impossible à nos enfants de fréquenter l'école et à nos femmes d'aller à l'église ».

La grande ruelle prend naissance sur la route royale de Langres à Troyes pour aboutir place de la Charme. La ruelle Cadot et la rue des deux sillons vont de la grand'rue à la rue aux Chèvres. La rue aux Chèvres est prolongée à l'est par le chemin vicinal de La Villeneuve à Champ-sur-Barse.

Ce sont les Mesgrigny qui ont créé la chaussée de l'étang sous la ville afin d'éviter un important détour. Un pont fut créé sur le canal de l'étang. M^{me} Le Chanoine du Manoir offrit les bois de charpente, les autres frais étant pris en charge par les communes de La Villeneuve et Champ-sur-Barse. C'est sur la chaussée de l'étang de la ville que passait l'ancien chemin royal de Troyes à Langres.

DURNAY OU DURNES

Si les origines des Durnay — nom que leur donnent les chartes — ou Durnes (1) restent incertaines, cette importante famille nous est aussi bien connue qu'elle peut l'être grâce aux patientes recherches d'Henri de Faget de Casteljou (2), qui a su découvrir et exposer les attaches en Franche-Comté et, en particulier, à Durnes en Varais, de cette importante maison champenoise, qui semble issue, peut-être par les femmes, de celle de Chacenay.

(1) Durnes, Doubs, canton d'Ornans.

(2) H. de Faget de Casteljou, *Durnay ou Durnes, Champenois ou Comtois ?*, dans *Procès-verbaux et mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon*, t. CLXXXII (1976), 1978, p. 159-181.

C'est, pour *La Vie en Champagne*, l'occasion de signaler à ses lecteurs cet important article, qui renouvelle la question de l'origine des Durnay.

Fils aîné de Jacques de Durnay et d'Agnès sans doute de Bar-sur-Seine, Gérard I^{er} de Durnay fut, comme tant de barons champenois et de ses proches parents, au siège de Damiette de 1218. De Marguerite de Venduvre, il eut au moins six enfants, dont Jean de Durnay.

La maison de Durnay s'éteignit en 1319 avec Jean de Durnay, chanoine de Langres et archidiacre du Laçois (3), fils de Jean et de sa femme Guillemette.

Le fief de Durnay, à Venduvre, y subsista jusque sous Louis XIV (rue Borgniet).

A La Villeneuve même, la place du Charme est appelée par l'ancien cadastre « Place Jehan de Surnay » : il faut corriger Surnay en Durnay.

CHARTRE DE FRANCHISE DE 1255

En avril 1255, le fils du fondateur de La Villeneuve-au-Chêne, Jean de Durnay, lui accorda une charte de commune, inspirée de celle de Beaumont (4).

Entre autres clauses, Jean de Durnay confirmait aux bourgeois de La Villeneuve leurs droits d'usages sur ses bois et eaux. Sept échevins et dix jurés seraient élus pour un an parmi et par les bourgeois ; seul le maire serait institué par le seigneur, mais il ne pourrait rester en charge plus d'un an sans l'accord des bourgeois. Tout nouvel habitant n'aurait à payer qu'un denier au maire et un autre aux échevins. Le seigneur percevrait des droits de terrage et de dîme, en principe d'un quatorzième chacun, mais réduits à un douzième sur les terres essartées. Fours et moulins seraient banaux. La propriété de tout bien immobilier était acquise à son possesseur au terme du délai d'an et jour ; ces biens ne pouvaient être vendus à un étranger, et lors de la vente maire et échevins toucheraient chacun un denier.

La procédure pénale et les amendes sont précisées dans le détail. Les échevins convaincus de faux jugement payeraient soixante sous d'amende. Ils jugeaient tous les délits et les contraventions, et même les crimes. Les cas d'incendie, de vol, de meurtre, d'homicide et de rapt pouvaient être réglés par des duels, en personne ou par champions. Les suspects de vol pouvaient être bannis par les échevins. Les bourgeois de La Villeneuve devaient ost et chevauchée au seigneur, qui les entretiendrait de façon raisonnable. Les cas non prévus par la charte de La Villeneuve-au-Chêne étaient jugés d'après celle qui avait été accordée en 1220 à Blancheville (5) par sa fondatrice, la comtesse Blanche de Navarre.

(3) H. de Faget de Casteljaou, *ibid.*, p. 169.

(4) La charte comporte quarante-sept articles. D'après une copie authentique du 19 décembre 1576, conservée aux Archives municipales de La Villeneuve-au-Chêne, elle a été publiée et commentée par Aug. Vallet de Viriville, *Les archives historiques du département de l'Aube*, Troyes, 1841, p. 361-368.

(5) Blancheville, Haute-Marne, canton d'Andelot.

(6) D'après A. Roserot, *Dictionnaire historique [de l'Aube]*, t. III, 1948, p. 1818.

(7) L'arpent valait en gros un demi hectare ; l'arpent forestier était, en principe, à la perche de 22 pieds, soit 0,51 hectare.

TEMPLIERS (6)

En 1254, Guy de Milly, chevalier, et Agnès, sa femme, vendirent aux Templiers six cents arpents (7) de bois entre Brévonnes, la maison de Bonlieu et la forêt d'Orient. L'année suivante, les Templiers achetèrent à Bernard de Montcuc (maire de Troyes en 1238) deux mille cinq cents arpents de terre et de bois ; cette vente fut confirmée par Marguerite et Jean de Durnay. Ces terrains furent défrichés, sur lesquels ils élevèrent de nombreuses fermes, auxquelles ils donnèrent le nom de « loges ». Une maison forte fut édiflée au milieu de la forêt d'Orient dans le canton qui prit le nom du Temple. On peut penser que c'est l'origine de La Loge-aux-Chèvres. Depuis au moins le xvi^e siècle, La Loge-aux-Chèvres et La Villeneuve-au-Chêne eurent les mêmes seigneurs.

En août 1268, les Templiers de Bonlieu firent un accord avec les habitants de La Villeneuve-au-Chêne. Ceux-ci prétendaient avoir le droit d'usage dans les bois de la grange de La Loge-Bazin, qui dépendait de la commanderie de Bonlieu. Le bois litigieux fut divisé en deux ; il fut convenu que la moitié située du côté de La Villeneuve serait soumise au droit d'usage des habitants ; les Templiers s'interdisaient d'y avoir ni charbonniers, ni cendriers ; l'autre moitié devait être banale ; les Templiers se réservaient toute justice et seigneurie dans la totalité du bois.

SEIGNEURS

La Villeneuve-au-Chêne eut les mêmes seigneurs que Venduvre jusqu'au 4 décembre 1544, où Antoinette d'Amboise, femme de Louis de Luxembourg¹ et dame de Venduvre, vendit La Villeneuve-au-Chêne et La Loge-aux-Chèvres à Jean de Mesgrigny.

Issu d'une des principales familles de la bourgeoisie de Troyes qui émergèrent au xv^e siècle et tinrent le haut du pavé dans la ville, Jean de Mesgrigny fut conseiller au bailliage, prévôt puis président au présidial de Troyes. Sa veuve, Marie de Pleurre, leurs fils et petit-fils, tous deux appelés Jean, furent seigneurs de La Villeneuve et de La Loge-aux-Chèvres. La Villeneuve fut érigée en baronnie par lettres patentes du 7 septembre 1635 en faveur de Jean de Mesgrigny, maître des comptes. Le 12 mai 1638 son fils, autre Jean de Mesgrigny, chevalier, seigneur de Briel et du Champ au roi (aujourd'hui Champ-sur-Barse), acheta la terre et baronnie de Venduvre à Charles-Henri de Clermont-Tonnerre, duc de Luxembourg, moyennant 60 000 livres, et devint baron de Venduvre. Des lettres patentes d'octobre 1646 érigèrent en marquisat de La Villeneuve Mesgrigny ces deux terres en faveur des deux Jean de Mesgrigny, le fils étant alors Premier président du Parlement de Provence.

Par suite de partage, Venduvre et La Villeneuve passèrent le 8 septembre 1742 des Mesgrigny à Claude Léon Bouthillier de Chavigny, puis le 17 mai 1752 à Gabriel Jean-Baptiste Pavée, seigneur de Provençères. Celui-ci servit dans les armées royales pendant la première moitié du règne de Louis XV.



LA VILLENEUVE-au-CHÊNE. - Rue Nationale

Collection Sautriot



1049-0 LA VILLENEUVE-AU-CHÊNE - Rue Principale

Impr.: L. NICOL, à Bar sur Seine

Regnier-Pitois, éditeur, à La Villeneuve-au-Chêne

7 LA VILLENEUVE au Chêne par VENDEUVRE (Aube) - Gare

La Rue de la Charme



Collection Sautriot



Delahaye

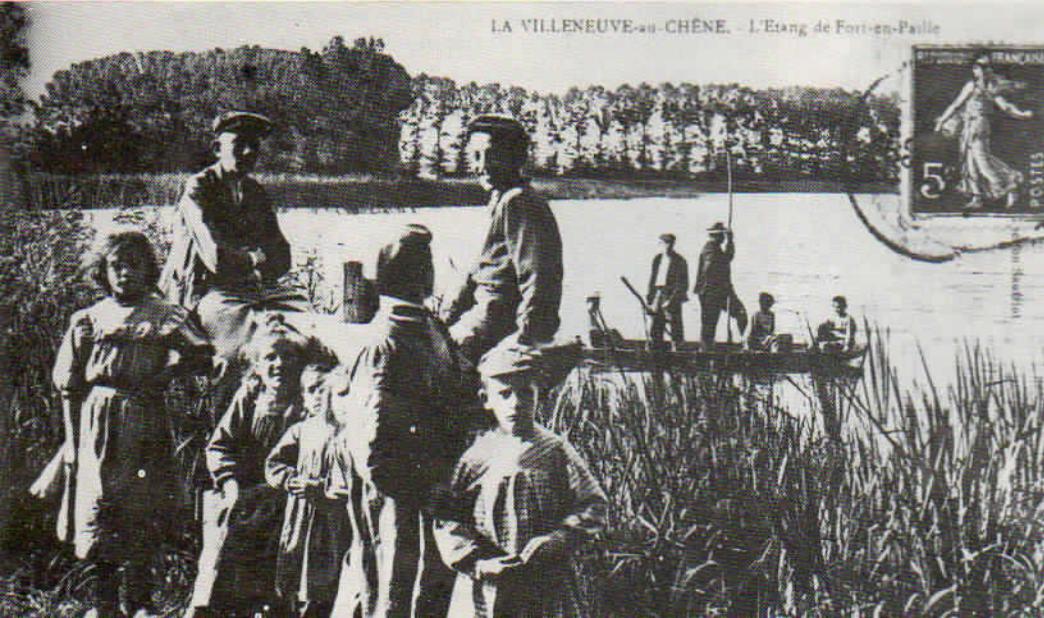
1051 - 10 LA VILLENEUVE-AU-CHENE — L'Etang de Fort-en-Paille



Impr. Le NICAT, à Bar-sur-Seine

Éditeur, à La Villeneuve-au-Chêne

LA VILLENEUVE-AU-CHENE. — L'Etang de Fort-en-Paille



DROITS SEIGNEURIAUX

Sur les habitants de La Villeneuve pesaient les charges résultant de la charte de 1255, modifiée par deux transactions en 1572 et 1574. Par ces deux transactions, il fut arrêté qu'au lieu de payer deux gerbes sur douze, ils paieraient un demi-boisseau de méteil pour chaque arpent de terre ensemencée. Ce droit fut trouvé trop onéreux en raison du médiocre produit des terres. Les maisons, prés, vignes et vergers étaient en outre frappés de redevances fort diverses au profit du seigneur, hors la banalité des fours, moulins, routoirs.

Grâce à la bienveillance de Pavée de Provençères, les habitants de La Villeneuve-au-Chêne virent se modifier à leur avantage les redevances féodales qui pesaient sur eux : elles étaient plus onéreuses qu'aucune de celles qui frappaient encore les habitants des paroisses voisines, tant par le mode d'assiette que par leur élévation, eu égard au produit du sol.

CHATEAU

En 1572, le vicaire général de Langres, le siège vacant, permit de célébrer la messe dans la chapelle du « château fort » de La Villeneuve.

Ce château avait été construit par Jean de Mesgrigny, le premier de sa famille qui ait possédé Villeneuve, acheté par lui en 1544. Il était entouré de fossés, avec pont-levis, donjon, composé de six gros pavillons flanqués de tours, appelé « Château-Gaillard ».

Sous Henri IV les Ligueurs, sous les ordres du capitaine « Dandenot » (d'Andelot ?), s'emparèrent du château et des biens du sire de Mesgrigny, tant à La Villeneuve qu'à La Loge et Briel. Le château fut occupé pendant plus de deux ans. Le 18 août 1591, le maréchal d'Aumont, possesseur de la terre et du château de Chappes, commandant l'armée royale de Bourgogne, fit marcher ses troupes, deux mille Suisses et deux canons, sur La Villeneuve et fit investir le château pendant la nuit par le sire de Choiseul Francières. D'Andelot y fut surpris mais il put sortir avec quelques cavaliers, malgré la compagnie du comte de Châteauroux, fils du maréchal. Après cinq coups de canon une brèche fut faite, l'assaut donné. Ce qui restait de la garnison se cacha dans les caves. Ils furent pris et quinze d'entre eux pendus à un arbre, sur la place du château. Les autres furent conduits à Bar-sur-Seine et ne recouvrèrent leur liberté sur moyennant rançon et après de cruels traitements.

La prise de ce château fut un fait considérable. Sa destruction eut lieu immédiatement. Les habitants de Vendevre y furent appelés par les ordres du maréchal d'Aumont. On employa le canon puis le feu. Puis le maréchal d'Aumont se retira sur la Loire, d'où il était venu. Quatre ans plus tard, le 17 novembre 1595, le lieutenant général au bailliage de Troyes constata que « les chasteau, donjon, tours, bastiments et basse cour » avaient été « rompuz, gastez et la pluspart bruslez ».

Ce château fut relevé de ses ruines. En 1656, Jean de Mesgrigny déclarait, dans son aveu du marquisat de Mesgrigny : « le chasteau et maison forte du dict

Mesgrigny, fermé de murailles, fossez et pont levis, consistant en un donjon, haulte cour, pavillon, portail, chappelle... Item au devant de la basse court du dict chasteau, j'ay faict planter d'ormes une advenue... qui va rendre au chemin de Troyes... ».

Les seigneurs, qui étaient devenus aussi seigneurs de Vendevre, le délaissèrent : dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, au temps de Pavée de Provençères, il était en ruine ; il en dépendait trois cents arpents de bois. Le cadastre indique son emplacement (section E).

MOULINS (8)

Il y avait jadis au territoire de La Villeneuve plusieurs moulins à eau, sur la rivière de Barse. Jean de Mesgrigny n'en déclarait qu'un dans son aveu de 1656, mais il ajoutait que ses aïeul et bisaïeul en avaient eu deux autres, l'un, appelé « le moulin du Chêne », près de la chapelle du Chêne et au-dessus du moulin banal, l'autre au-dessous du moulin banal, du côté du finage de Villy-en-Trode ; tous deux avaient été détruits pendant la guerre de la Ligue, et n'avaient pas été rétablis.

BIENS COMMUNAUX (8)

En 1635, les habitants déclarèrent avoir comme biens d'usages : 1^o en commun avec ceux du Mesnil-Saint-Père, une pièce d'usage, en buissons et bruyères, d'environ 166 arpents, appelée « le Der » : « tenant aux bois et forest d'Orriant, qui est du finage et duché de Pigney, et aux terres du gagnage de la Pisserotte, appartenant aux héritiers du sieur de la Chauffiz, contornant d'aultre au finage de la dite Loge ung ruisseau entre deux, abotissant au finage du dict Villeneufve et au boys de Monsieur de Mesgrigny qui touche aux boys de la dicte forest d'Orriant, premyerement designee », à eux concédé par les seigneurs et confirmé par Mesgrigny, seigneur actuel et aussi seigneur de La Loge, par transaction en vertu de laquelle il a pris son tiers aux dits usages, qui étaient de deux cent cinquante arpents lors de la transaction : les dits villages de La Villeneuve, de La Loge et du Mesnil-Saint-Père peuvent y mener champoyer leurs bestiaux en tout temps ; 2^o en commun avec les habitants de Villy-en-Trode, une pièce appelée « la Bécassière », au finage de Villy, de cent vingt arpents environ.

FOIRES ET MARCHES (8)

Des lettres patentes de juin 1571 avaient établi : 1^o deux foires : le 9 mai, jour de la Saint-Nicolas, et le 1^{er} septembre 2^o un marché le mercredi de chaque semaine (à cette époque, il y avait cent huit feux à La Villeneuve-au-Chêne, vingt-deux au Champ au roi, aujourd'hui Champ-sur-Barse). La Cour des aides, avant de procéder à l'entérinement de ces lettres, ordonna, par arrêt du 9 juin 1575, une enquête, qui eut lieu le 27 mai suivant et fut favorable. Il y était dit notamment que la ville de Troyes venait acheter à La Villeneuve tous les bois dont elle avait besoin.

(8) D'après A. Roserot, *op. cit.*, p. 1818.

C'est ainsi que l'année 1699 paraît avoir été une de ces années malheureuses, pendant lesquelles les pluies perdent les récoltes et rendent les chemins impraticables, si nous en croyons la requête d'un sieur Blampignon de Troyes, qui demanda à être autorisé à faire flotter des bois de charpente dans la rivière de Barse à partir de La Villeneuve en raison de l'impossibilité de faire venir à Troyes les bois par la voie de terre.

CURE

La cure, autrefois du diocèse de Langres et du doyenné de Bar-sur-Seine, était à la collation du prieur de Vendevre. Cette paroisse avait pour succursale celle de La Loge-aux-Chèvres. Le curé était seul décimateur. Le 18 août 1668, le curé fit une transaction avec Jean de Mesgrigny, président au présidial de Troyes, seigneur de La Villeneuve et La Loge. Ils étaient en procès au présidial. Le curé n'avait pu produire aucun titre établissant le droit, auquel il prétendait, au tiers des terrages sur tout le finage. Il renonça à ses prétentions et Jean de Mesgrigny lui abandonna un certain nombre de pièces de terre.

EGLISE

L'église, sous le vocable de saint Nicolas, date du XII^e siècle ; néanmoins, elle a subi des remaniements à l'époque moderne. Plan en forme de croix latine. Sa longueur est de trente mètres cinquante. La largeur du chœur, de l'abside et de la nef est de sept mètres cinquante, celle du transept de seize mètres cinquante. Elle a dix mètres de hauteur sous voûte. On remarque une abside à trois pans avec une fenêtre du XII^e siècle, une autre du XVI^e siècle. Le chœur, percé de deux fenêtres plein cintre du XII^e siècle, était autrefois séparé de la nef par une grille en bois très ancienne surmontée d'un crucifix. Le transept, en partie reconstruit au XVIII^e siècle, contenait les chapelles de la Vierge et de Saint-Michel. On remarquera aujourd'hui que les deux bras du transept sont plafonnés. La nef date du XII^e siècle et est à peu près intacte. Elle est voûtée en berceau avec entrants. Les parements extérieurs des murs de la nef sont formés d'assises alternées de pierre et de brique, les autres parties sont construites presque exclusivement en brique. Autrefois, il y avait deux clochers, l'un au-dessus de la chapelle Saint-Michel (maintenant chapelle du Sacré-Cœur), qui contenait les trois cloches, l'autre de forme octogonale, surmonté d'une flèche, se trouvant au-dessus de la nef. Il chargeait inutilement les murs et ne servait à rien. En 1785, les deux clochers furent démolis et remplacés par un unique clocher, à l'ouest du bâtiment. Mais les murs du porche parurent alors trop faibles pour supporter la nouvelle flèche en bois, qui avait vingt-quatre pieds de haut. Ils furent démolis et reconstruits avec de la pierre de Bossancourt ; la meilleure des deux croix et le meilleur des deux coqs ont été reportés sur ce nouveau clocher. Malheureusement, le 13 août 1829, puis encore en 1849, l'orage et la foudre occasionnèrent des dégâts sur ce clocher. En 1894, la couverture du clocher fut entièrement refaite. Les ouvriers promenèrent le coq dans le village, suivant la coutume, mais, peu satisfaits du

résultat de leur quête, ils empêchèrent le coq de tourner. Aujourd'hui, cependant, il a repris sa fonction de girouette.

Le clocher abrite trois cloches. Toutes trois portent une inscription. La plus ancienne date du XVI^e siècle. Elle porte une inscription en lettres gothiques difficile à déchiffrer. Son poids est de neuf cents kilos. Elle date de 1547 et fut classée parmi les Monuments historiques en 1913. La seconde porte l'inscription « Sancte Nicolae, ora pro nobis ». Elle a été baptisée « Marie » par noble sieur Jean de Mesgrigny, seigneur de ce lieu de La Villeneuve-au-Chêne, de La Loge-aux-Chèvres et d'Epoisses, conseiller du Roy et maître ordinaire en sa Chambre des comptes à Paris et damoiselle Marie Bougué - 1607 ». Son poids est de sept cents kilos. La troisième porte l'inscription suivante : « Messire Jean de Mesgrigny, chevalier, conseiller du Roy en sa Chambre des comptes, seigneur de ce lieu de La Villeneuve-au-Chêne, Briel, La Loge-aux-Chèvres et Epoisses — Perchron Curé — Parrain Nicolas Rosette — Mairaine : honnête femme Claudine Trenard, femme de Estienne Dauché — Fondateur Jean Bezet — 1637 ». Elle pèse onze cent cinquante kilos. Comme beaucoup d'autres, nos cloches, au cours des siècles passés, ont sonné les joies et les peines, traversé guerres, révolutions, occupations ennemies. Pendant la Révolution les persécutions religieuses trouvent un retentissement à La Villeneuve. Les cloches sont descendues et chargées sur un chariot. Par un heureux hasard, le chariot s'embourba durant le transport. Ne pouvant continuer la route, on déchargea les cloches qui ne tardèrent pas à reprendre leur place au clocher. Par contre, toute l'argenterie, comprenant un calice, un ciboire et une croix, fut déposée au magasin du district de Bar-sur-Aube, ainsi que les objets en cuivre, les ornements et les linges de l'église. En 1848, année de l'abolition de la royauté et de la proclamation de la République, les deux plus grosses de nos cloches devaient être précipitées du haut du clocher pour être transformées en pièces de monnaie. Grâce à la sagesse et la persuasion de Bourley, alors maire de La Villeneuve-au-Chêne, nos cloches purent être sauvées. Les fonts baptismaux furent remplacés en 1866.

Les objets de l'église de La Villeneuve-au-Chêne, protégés au titre des Monuments historiques, sont les suivants :

Objets classés

- Cloche, bronze, 1547.
- Saint Eloi, statue bois, XVI^e siècle.
- Sainte Anne et la Vierge, groupe, pierre, XVI^e siècle.

Objets inscrits à l'inventaire supplémentaire

- Retable du maître-autel, bois sculpté et toile saint Nicolas, XVIII^e siècle.
- Retable de l'autel latéral et son tabernacle, bois en partie doré, avec toile de saint Michel, XVIII^e siècle.
- Retable de l'autel de la Vierge, et son tabernacle, bois sculpté, XVIII^e siècle.
- Bâton de confrérie : Vierge à l'enfant, statuette de bois, XIX^e siècle.



LA VILLENEUVE-AU-CHENE. — Café, Epicerie Delahache

LA VILLENEUVE-AU-CHENE (Aube). — Vue de la Boulangerie.



ECOLE PAROISSIALE

Le 1^{er} octobre 1651, à La Villeneuve Mesgrigny, « religieuse personne, frere Jorrant Baudouin », religieux de l'abbaye Saint-Martin ès Aires de Troyes, prieur et maître spirituel de l'Hôtel-Dieu Saint-Bernard de ladite ville, y demeurant, natif de la « Villeneuve Mesgrigny ainsy nommee a present, autrement la Villeneuve au Chesne », donna « a l'église et fabrique de Saint Nicolas de lad. Villeneuve », acceptant par Etienne Daulché et Jean Pasquier, marguilliers de la fabrique (9), pour « l'entretienement d'un presep-teur ou maistre d'escolle, soit ecclesiastique ou laïc, au lieu et paroisse de lad. Villeneuve, pour instruire la jeunesse dud. lieu en la crainte et obeissance de Dieu et observation de ses saintz commandementz, et leur remonstrer et enseigner, avec l'art d'écriture, notte et plain chant pour chanter a l'église et autres bons et louables preceptes, a quoy il a esté d'aultant plus meu et porté, estant cy audict lieu de la Villeneuve, pour visiter ses parans et amis ; voyant et considerant l'ordre qui se tient et fait au service divin se perceu [*sic*] de grande negligence en jeunesse, qui est mal morigenée, faulte d'instruction, au lieu qu'en son jeune aage il y avoit quantité d'enfans qui chantoient au pupitre, avec grande modestye, outre les hommes maryez, qui de longtems estoient versez et habituez au chant de l'église, et cela est maintenant aneanty, et croy que cette corruption procedde de la misere du temps et pauvreté a laquelle sont a present reduictz les habitans de lad. Villeneuve a cause des guerres et surcharges qu'ilz sont contrainctz journellement supporter, tellement que maintenant il y a fort peu de personnes qui puissent lire et escrire » :

1^o une constitution de rente au principal de 600 l. et revenu de 37 l. 10 s.

2^o 8 l. 2 s. 6 d. de rente constituée

3^o quatre fauchées de pré en une pièce au finage de La Villeneuve, lieu-dit proche « le bois de l'Echange »

4^o 651 l. 4 s. 8 d. dus au donateur par Jean Bergerat, de Chervey

5^o un gagnage et labourage au finage de « Frarine » (Fralignes ?) et lieux voisins, de trente-cinq journaux de terre et quelques prés

aux charges suivantes :

1^o « une messe basse des trespassez, tous les premiers mardis de mois de l'année, avec la recommandation sur la fosse ou est inhumé deffuncte Huberte Jorrant, qui est proche de l'entrée de la chappelle Saint Humbert »

2^o « une messe haulte et vigille qui se celebrera le jour du decedz dud. donataire » [*sic*]

3^o « Item, sera led. maistre d'escolle tenu de dire a

(9) Outre ces marguilliers, sont nommés dans l'acte (insinué au greffe du bailliage de Troyes le 30 octobre 1651, Arch. de l'Aube, cote provisoire 1 B 919*, fol. 48-52 v^o), le curé, François Champagne, « detenu de grande maladye », les personnes « representant la plus grande et seyne partye desd. habitans », dont le lieutenant, Lucas Baudouin, frère de Jorrant, le procureur fiscal, Jean Charlot, et le maître d'école, Jean Miton.

l'issue des vespres de tous les dimanches et festes de commemoration, assisté de ses escolliers, au devant de l'autel de la Vierge par trois fois *Ave Maria, gracia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus et benedictus fructus ventris tui*, et puis le *De profundis*. »

4^o « Item, seront lesd. marguilliers et leurs successeurs tenez d'entretenir un prestre aultre que le curé ou un maistre d'escolle homme de bien et sans reproche, capable escrivain et qui soit expert pour le chant de l'église, affin de conformer la jeunesse a la decoration du service divin ; qu'il sera obligé d'instruire tant ceulx de lad. Villeneuve que Loge aux Chevres a raison de trois solz par mois pour les petitz enfans, pour les escrivains et ceulx qui apprendront le plain chant quatre solz, et ceulx qui estudieront au latin cinq solz par mois ».

ECOLE DE LA VILLENEUVE-AU-CHENE

En 1780 l'école se trouvait à l'extrémité de la rue de la Pierre, en face de l'église. Elle pouvait contenir 120 élèves. En 1826, la commune acquit du sieur Viard un logement pour l'instituteur, avec possibilité de faire un jardin sur la place de la Charme. Cependant, vingt ans plus tard l'école ne paraissait plus en rapport avec le nombre d'élèves qui la fréquentent. On la vendit et une nouvelle construction fut entreprise en 1848 sous l'impulsion des maires Bourley puis Blet : c'est l'actuelle mairie-école. Mais le pays s'accrut avec le voisinage de Champ-sur-Barse et des hauts fourneaux, qui attirèrent beaucoup d'ouvriers. Pendant l'hiver 1855, l'instituteur instruit 128 élèves : cette tâche, au-dessus de ses forces, compromet gravement sa santé. L'année suivante il doit confier la direction de l'école à sa femme et à son fils... à peine âgé de 15 ans. Au dénombrement de 1851, la population de La Villeneuve-au-Chêne s'élève à 642 habitants, Champ-sur-Barse à 108 habitants, soit un total de 750 habitants. D'après la loi, toute commune ayant 800 habitants devait avoir une école de filles. A la demande instante du préfet, le conseil municipal répond qu'il n'en a pas les moyens et qu'il le fera dès qu'il coupera sa réserve de bois, dans sept à huit ans. Néanmoins, on envisage alors la séparation des deux sexes qui recevront une éducation plus adaptée.

Le projet se réalisa le 1^{er} janvier 1857 : la municipalité accueillit des sœurs de la Providence, qui furent logées dans une maison louée pour deux ans. On leur procura des tableaux de lecture, des crucifix et l'image encadrée de l'Empereur. Comme l'extension de la forge et des hauts-fourneaux rendait les logements chers et impossibles à trouver, la commune fit construire en 1860 un logement pour les sœurs et une salle d'école sur la place de la Charme. Elle fut dotée d'une cloche. Cette construction, terminée en 1862 et qui coûta 9 128 francs, fut faite dans de mauvaises conditions. En effet, les pauvres sœurs ne pouvaient se garantir du vent, qui entraînait par une lézarde qu'elles bourraient de papier ou de linge. Néanmoins le froid pénétrait partout. Il n'y avait pas de bûcher, pas de puits, ni même de cheminée. En 1873, il faut démolir un mur pour le reconstruire et

effectuer divers travaux extérieurs pour la somme de 1 445 francs. Puis de nouveaux travaux furent effectués en 1875, dus à l'affaissement du bâtiment, qui amena une nouvelle dépense de 8 000 francs.

En 1888, la municipalité décide l'expropriation d'un terrain à l'effet d'établir une cour de récréation et un préau pour la classe de garçons. En 1922, il est décidé de supprimer les écoles spéciales de garçons et de filles, l'école des garçons devenant une école mixte, le local de l'école des filles est mis en location, mais, en 1935, l'école mixte ne pouvant recevoir davantage d'élèves puisqu'il y en a déjà 55, il est décidé de recréer une deuxième classe mixte où se trouvait auparavant l'ancienne école de filles et d'accueillir les enfants dès l'âge de quatre ans. Puis, devant le nombre sans cesse croissant d'élèves, les deux classes s'avérant incapables de recevoir davantage d'enfants, l'école se trouvant place de la Charme, est transformée, le vestibule ainsi que le bûcher de l'instituteur incorporés dans ces travaux et une troisième classe est ainsi créée en 1962.

PRESBYTERE

Avant la Révolution, le presbytère occupait à quelque chose près la place où il se trouve aujourd'hui. Il comprenait bûcher, poulailler, cuisine, salle, vestibule, chambre à coucher, grenier, puits. En 1854 on construisit une écurie et des lieux d'aisance, mais l'ensemble menaçait ruine, la pluie inondait, le curé étaya une poutre pour éviter d'être enseveli sous les

décombres, la domestique manqua de passer à travers le grenier, si bien que, le 15 janvier 1859, le curé, M. Beaujean, écrivit : « Ma vie est celle d'un condamné à mort qui attend à chaque instant l'heure de l'exécution. »

L'affaire traîna encore quelque temps. En 1860, Bourley, alors maire, et le conseil municipal, en présence de Pandin de Narcillac, sous-préfet de Barsur-Aube, décident la reconstruction intégrale du presbytère. Les plans indiquent que le nouveau presbytère sera légèrement en retrait sur l'ancien. Pendant la reconstruction le curé loge dans son bûcher. Les travaux furent exécutés par des ouvriers sans capacité et sans probité. Ils devaient avoir terminé pour le 15 mars 1864 mais, à cette date, ils ne firent que commencer le bâtiment qui ne put être couvert avant le mauvais temps. Dans cette construction, beaucoup de choses laissent à « désirer » : la descente de cave est placée à l'extérieur, il est nécessaire d'en établir une à l'intérieur ; la cave elle-même a besoin d'être drainée ; l'escalier de la maison n'est pas éclairé ; il n'y a pas de chéneaux autour des toits, il est absolument nécessaire d'en établir ; enfin la clôture fait totalement défaut. Ces travaux s'élevèrent à 13 510 francs.

En 1970, le conseil municipal décide la vente du presbytère ; elle a lieu en 1972, pour un montant de 50 000 francs.

André PLANSON.

